

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	18
Votants	19

**N° D003_2024 SYANE_Avenant n°2 à la
convention d'adhésion au service de conseil
énergie**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 19 janvier 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (18) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, LAURENT Thierry, TRINCAT Christophe, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie

Absent (0) :

Excusés (1) : WAGNER Jean-Pierre pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise

Votants (19)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2021 pour 4 ans avec le SYANE. Le coût d'adhésion, après déduction de la participation du Syane était de 0,8 € / an / habitant.

Un avenant n°1 a été signé en 2022, permettant de bénéficier de la subvention ACTEE SEQUOIA pour 2 ans (de décembre 2021 à fin novembre 2023) : le coût pour la commune devient alors 0,4 € / an / habitant.

Monsieur le Maire informe qu'il est proposé un avenant n°2 prolongeant le programme précédent jusque fin décembre 2023. Il précise qu'à partir de janvier 2024 le tarif reviendra à 0,8 € / an / habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention d'adhésion au service de conseil énergie avec le SYANE.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

